

# SPIR COMMUNICATION

Société anonyme au capital de 24.981.644 euros  
Siège social : Europarc de Pichaury, Bât D5  
1330 avenue Guilibert de la Lauzière  
BP 30460  
13592 Aix-en-Provence Cédex 3  
RCS Aix-en-Provence 317 082 675

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### Répartition par objectif des titres détenus au 31 mars 2011

Spir Communication ne détient aucun titre non affecté à un objectif du programme de rachat précédent.  
Toutes les actions détenues sont affectées :

- Soit à l'animation de marché pour 2 247 titres,
- Soit aux cessions aux salariés ou dirigeants de la société et de son groupe dans le cadre de l'octroi d'options d'achat et dans le cadre de la réglementation boursière pour 151 444 titres.

### Nouveau programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011

- Date de l'Assemblée générale qui est appelée à autoriser le programme de rachat : 19 mai 2011
- Titres concernés : actions
- Rachat maximum devant être autorisé par l'Assemblée générale : 8 % du capital social au jour de la présente assemblée, soit 499 632 actions
- Rachat maximum compte-tenu de l'auto-détention : 5,47 %, soit 341 623 actions
- Prix d'achat unitaire maximum de 100 euros, prix minimum de vente retenu de 15 euros.
- Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient, par ordre décroissant de priorité, les suivants :
  - o L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social, soit 249 816 actions,
  - o Attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés dans l'application des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
  - o Financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5 % du capital social, soit 312 270 actions.
- Montant maximal devant être autorisé par l'Assemblée générale : 49 963 200 euros
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 mai 2011, soit jusqu'au 19 novembre 2012.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de BNP Paribas assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Pour toute information : Spir Communication : Monsieur Frédéric Vincent : 04.42.33.65.00.

A Aix-en-Provence, le 29 avril 2011